

E 13 (B) / 187

*Der schweizerische Gesandte in Paris, Ch. Lardy, an den Vorsteher des Handels-,  
Industrie- und Landwirtschaftsdepartementes, A. Deucher*

Kopie

S

Paris, 8 juillet 1906, dimanche

A tout hasard, il m'a paru utile d'esquisser un avant-projet de réponse<sup>1</sup> à la note française annoncée pour ce soir ou demain. Comme j'ignore le contenu de cette réponse, je n'ai pu que formuler des considérations d'ordre général sur l'ensemble et la clôture de la négociation.

Il me paraît, malgré tout mon esprit de conciliation ou plutôt à cause de mon esprit de conciliation, qu'au moment actuel, nous avons fait tout ce qui était humainement possible, au point de vue économique comme aussi au point de vue politico-parlementaire, pour éviter une rupture. Je ne vois plus ce que nous

---

1. *Nicht abgedruckt.*



9. JULI 1906

295

pourrions offrir sans faiblesse ou sans compromettre trop gravement nos intérêts. Si vous voyez encore quelque chose à donner, personne n'en sera plus heureux que moi. Si nous n'avons plus rien à offrir, l'heure me paraît venue de le dire carrément, adviene que pourra! Nous avons été prudents et patients comme des hommes conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités, mais il arrive un moment où il faudra montrer que nous sommes des hommes et non pas des femmes. Si nous cédition indéfiniment, dans dix ans, les Italiens, les Allemands, nous marcheraient aussi sur les pieds sans se gêner, et, comme le disait Mr. Forrer à une de nos réunions, il ne resterait plus qu'à mourir lentement ou à subir une union douanière avec un de nos voisins, ce qui serait le commencement de la fin.

Pour le cas où les Français voudraient traiter, il y a, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, la question du *modus procedendi*. A la fin de l'avant-projet ci-joint, j'ai esquissé deux alternatives: *ou bien* la mise en vigueur de la nouvelle convention en demandant un bill d'indemnité (je ne crois pas que le Ministère français aura jamais le courage de faire cela) *ou bien* garder la chambre quelques jours de plus à Paris pour lui faire approuver la convention; dans ce cas, le Gouvernement français demandera-t-il une prolongation du provisorium jusqu'au premier août par exemple? – ou bien subirons-nous pendant ces quelques jours les droits anti-suisse que la Chambre adoptera demain? ou bien riposterons-nous par des droits différentiels ou par notre tarif général, ce qui entraînerait l'application du tarif général français à nos produits? Dois-je jeter un coup de sonde à Paris? On doit avoir réfléchi ici à ces éventualités. Voyez-vous quelque autre combinaison?<sup>2</sup>

---

2. Antwort Deuchers: Nr. 128.